

**PETIT
DEJEUNER**

FORMATION Droit social et RH

12 Septembre 2019
De 8h30 à 10h00
BORDEAUX

Une formation animée par

Maître Aude GRALL
Avocat Barthélémy

TARIF :

120 € HT - abonnés

150 € HT - non-abonnés

Par participant et par session

Pour plus d'informations :
sgautier@barthelemy-avocats.co
05 57 22 22 70

[Inscrivez-vous ici](#)

LA REFORME DE LA PROCEDURE DE RECONNAISSANCES AT/MP :

**Ayez les bons réflexes pour réduire les
coûts.**

Adopter une gestion active du risque AT/MP permet bien souvent à l'entreprise de réaliser des économies.

Pour cela il convient de comprendre les modalités de tarification des risques professionnels et de connaître les modalités d'instruction des déclarations des accidents du travail et maladies professionnelles.

Cette formation vous permettra d'anticiper l'entrée en vigueur au 1^{er} décembre 2019 des décrets du 23 avril 2019 fixant les nouvelles règles d'instruction des dossiers d'AT/MP et découvrir ou redécouvrir les modalités de calcul de votre cotisation AT/MP.

Il s'agit des pré-requis nécessaires pour vous permettre de limiter l'impact financier du risque AT/MP pour votre entreprise.

OBJECTIFS

- Connaître les nouvelles règles d'instruction des déclarations d'accident du travail et de maladie professionnelle
- Comprendre les modalités de tarification du risque AT/MP

PUBLIC CONCERNÉ

- Chefs d'entreprise ou d'établissement
- DRH/RRH
- Responsables et membres des services juridiques
- Juristes

PRÉ-REQUIS

Toute personne chargée des ressources humaines dans ses activités professionnelles.



BARTHÉLÉMY
AVOCATS

VOTRE PARTENAIRE EN DROIT SOCIAL

N° de déclaration d'activité : 836 303 864 63 • Ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat



BARTHÉLÉMY
AVOCATS

PROGRAMME

PUBLIC CONCERNÉ

- Chefs d'entreprise ou d'établissement
- DRH/RRH
- Responsables et membres des services juridiques
- Juristes

PRÉ-REQUIS

Toute personne chargée des ressources humaines dans ses activités professionnelles.

CONTENU

I. Tarification des AT/MP

Bref appel des modes de tarification et de leur impact.

II. Analyse du contenu du décret du 23 avril 2019 entrant en vigueur au 1^{er} décembre 2019

- a. Impact du décret sur la procédure de reconnaissance des accidents du travail
- b. Conséquences sur la procédure de reconnaissance des maladies professionnelles
- c. Dispositions communes

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Un support pédagogique élaboré spécialement pour l'action en cours est remis aux stagiaires.
Ce support est à la fois théorique, présentant les règles légales applicables et leur évolution, et pratique.

LE + PÉDAGOGIQUE

Apport d'une vision pratique et pragmatique.

Cette formation est imputable sur le budget formation et est limitée à un groupe de 20 personnes afin de favoriser les échanges.

SUIVI ET ÉVALUATION

- Une attestation individuelle de formation sera remise à chaque stagiaire
- Un questionnaire d'évaluation permet au stagiaire d'évaluer le déroulement de l'action formation



BARTHÉLÉMY
AVOCATS

FICHE D'INSCRIPTION ENTREPRISE

**TITRE DE LA FORMATION : PETIT DEJEUNER : ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES
PROFESSIONNELLES : 12 Septembre 2019**

Entreprise (Raison sociale) :
Représentée par Mr / Mme :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : Fax :
Email : Nombre de salariés :

Établissement d'une convention de formation : OUI NON

Nom et numéro de téléphone de la personne à contacter au service du personnel pour toute précision concernant l'établissement de la convention de formation :

.....
.....
.....

INSCRIPTION PRISE AU BÉNÉFICE DE :

NOM, Prénom : Fonction :
NOM, Prénom : Fonction :

PAIEMENT :

Règlement de la facture par l'entreprise Règlement de la facture par un organisme extérieur

Nom et adresse de l'organisme auquel doivent être adressées la facture et la convention de formation (en l'absence d'indication, ces documents seront établis au nom de la société) :

Envoyer ces documents à l'entreprise Envoyer ces documents directement à l'organisme

Fait à, le

Signature et cachet de l'entreprise

AVIGNON

1 rue Ninon Vallin
84000 Avignon
Tél. : 04 90 89 75 69 - Fax : 04 37 22 15 40
avignon@barthelemy-avocats.com

BORDEAUX

119, avenue du Général Leclerc - BP 28
33019 Bordeaux cedex
Tél. : 05 57 22 22 70 - Fax : 04 37 22 15 31
bordeaux@barthelemy-avocats.com

CLERMONT-FERRAND

Résidence « Les Parcs »
39, rue Amadéo - CS 20008
63057 Clermont-Ferrand cedex 01
Tél. : 04 73 19 28 50 - Fax : 04 73 19 28 70
clermont@barthelemy-avocats.com

LILLE

19, square Dutilleul - 59800 Lille
Tél. : 03 20 74 09 09 - Fax : 04 37 22 15 36
lille@barthelemy-avocats.com

LYON

208, rue Garibaldi - CS 13551
69422 Lyon cedex 03
Tél. : 04 72 84 46 46 - Fax : 04 37 22 15 37
lyon@barthelemy-avocats.com

MARSEILLE

54 allées Turcat Méry - CS 40034
13272 Marseille CEDEX 08
Tél. : 04 96 10 02 40 - Fax : 04 37 22 15 30
marseille@barthelemy-avocats.com

METZ

21, rue de Sarre - 57000 Metz
metz@barthelemy-avocats.com

MONTPELLIER

223, avenue Clément Ader
Castelnau 2000
34170 Castelnau-le-Lez
Tél. : 04 67 22 10 00 - Fax : 04 37 22 15 39
montpellier@barthelemy-avocats.com

MULHOUSE

10, rue de Zurich - 68100 Mulhouse
Tél. : 03 89 59 32 57 - Fax : 04 37 22 15 46
mulhouse@barthelemy-avocats.com

NANTES

14, rue de la petite Sensive - CS 52374
44323 Nantes cedex 3
Tél. : 02 40 93 54 55 - Fax : 04 37 22 15 29
nantes@barthelemy-avocats.com

NICE

11, rue de Rivoli - 06000 Nice
Tél. : 04 93 80 80 80 - Fax : 04 37 22 15 48
nice@barthelemy-avocats.com

NÎMES

65 Avenue Jean Jaurès - 30900 Nîmes
Tél. : 04 66 29 50 50 - Fax : 04 37 22 15 40
nimes@barthelemy-avocats.com

PARIS

24, rue de Berri - 75008 Paris
Tél. : 01 53 53 63 60 - Fax : 04 37 22 15 42
paris@barthelemy-avocats.com

PAU

2 rue O'quin - 64000 Pau
Tél. : 05 59 12 69 90 - Fax : 04 37 22 15 43
pau@barthelemy-avocats.com

RENNES

2b rue de la Huguenoterie - CS 54301
35043 Rennes
Tél. : 02 99 30 54 54 - Fax : 04 37 22 15 45
rennes@barthelemy-avocats.com

STRASBOURG

20, rue Jules Rathgeber - 67100 Strasbourg
Tél. : 03 88 55 91 31 - Fax : 04 37 22 15 46
strasbourg@barthelemy-avocats.com

TOULOUSE

35/37, rue Lancefoc - 31000 Toulouse
Tél. : 05 34 41 90 60 - Fax : 04 37 22 15 49
toulouse@barthelemy-avocats.com

TOURS

16 rue de la Tuilerie - 37550 Saint-Avertin
Tél. : 02 47 55 38 50 - Fax : 04 37 22 15 21
tours@barthelemy-avocats.com

VOTRE PARTENAIRE EN DROIT SOCIAL

